Image not found or type unknown

Renouvellement titre de séjour

Par **Miss Mirmaa**, le **03/11/2016** à **12:50**

Bonjour,
Pouvez vous me répondre, svp, pour mes questions? Merci d'avance
Je suis étudiante, je fais des études de droit et je suis arrivée en France en 2010. J'ai redoublé ma 1re année de Licence de droit, ce qui a fait que j'ai obtenu ma licence Au bout de 4 ans. J'ai fait mon master 2 pour l'année 2015-2016. Tout s'est bien passé car j'ai suivi les cours et je me suis presentée aux examens. J'ai également fait mon stage pour valider le diplôme. Simplement j'ai rencontré des difficultés avec le jury pour ma soutenance. Il me reprochait d'avoir fait un hors sujet et me demandait de reprendre tout le travail en un peu de temps. Je me suis donc pas présentée à la 2e session. Resultat des courses: défaillance. Par contre j'ai une attestation d'assiduité délivrée par la fac. J'ai également une prescription médicale attestant que j'étais malade pour la période de la 2nde session.
Pensez vous que ma situation craint? Faut il présenter ces pièces (l'assiduité et le certificat médical) à la Préfecture ? Merci pour vos réponses.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés